

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Grands Défis Canada au *Sandra Rotman Centre*

MaRS Centre, Tour sud, 101, rue College, suite 406, Toronto, Ontario, Canada M5G 1L7

T 416.673.6568 F 416.978.6826 E sauverdescerveaux@grandsdefis.ca



Grands Défis Canada^{MD} Grand Challenges Canada

DES IDÉES AUDACIEUSES
AYANT UN GRAND IMPACT

Sauver des cerveaux

Porter l'impact à grande échelle

Juillet 2014

Sommaire

Le développement d'une personne est influencé par l'interaction des gènes qu'elle possède et des expériences et du milieu auxquels elle est exposée – notamment au début de la vie. Le fait de vivre dans la pauvreté augmente l'exposition à divers environnements et expériences défavorables qui peuvent compromettre un sain développement. Ces facteurs de risque peuvent inclure une mauvaise gestion des complications à la naissance, le manque d'interactions affectives continues, l'exposition à la violence ou à la négligence, la malnutrition, les infections graves ou chroniques, et l'exposition à des toxines environnementales et d'autres sources de stress toxique. L'incapacité d'entourer les enfants des soins requis et de les protéger contre ces risques compromet le droit de millions d'enfants de se développer à leur plein potentiel. Cela engendre également une perte colossale de capital humain qui laisse la prochaine génération mal outillée pour résoudre les énormes défis qui emprisonnent les gens, les collectivités et les sociétés dans la pauvreté.

Avec l'objectif ultime d'accroître le capital humain, nous sommes à la recherche **d'idées audacieuses portant sur des produits, des services, des politiques et des modèles de mise en œuvre peu coûteux et fondés sur des données probantes qui protégeront et favoriseront le développement précoce du cerveau de manière durable**. Les propositions doivent offrir des solutions novatrices pertinentes aux populations pauvres et marginalisées des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Les projets qui étudient et évaluent ces idées audacieuses doivent mobiliser les utilisateurs finaux et s'appuyer sur les systèmes de prestation locaux. L'équipe du projet, dirigée par des leaders efficaces et centrés sur les résultats, devrait être en mesure d'élaborer, de mettre à l'essai et de perfectionner ces innovations et leur mise en application. Au bout du compte, les projets doivent produire des résultats clairs et mesurables qui soutiendront l'apprentissage pour accélérer les progrès en vue de relever le défi de Sauver des cerveaux. La science de la découverte ou les initiatives de renforcement des capacités, prises isolément, ne seront pas financées dans le cadre de cette demande de propositions.

Les candidats sont tenus d'adopter une approche axée sur **l'Innovation intégrée[®]**, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des défis complexes. Cette approche n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation.

Sauver des cerveaux est à la recherche d'idées audacieuses ayant un impact en situation réelle et offrant le potentiel d'être déployées à grande échelle. À cette fin, des approches novatrices et une solide évaluation sont attendues afin de tester la façon dont l'intervention sera mise en œuvre pour **rejoindre le plus grand nombre possible d'enfants**, la façon dont cette intervention pourrait être optimisée afin d'avoir **le plus grand impact possible sur chaque enfant rejoint** et la façon de **soutenir financièrement cet impact à grande échelle**.

Nous prévoyons financer des propositions soumises par des établissements admissibles du Canada ou de pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. Toutes les activités de mise en œuvre **doivent se dérouler dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles**. Les candidats ont accès à deux filières de financement :

1. **Financement de démarrage**, qui vise à soutenir l'élaboration et la validation d'idées novatrices pour protéger et favoriser le développement précoce du cerveau en offrant jusqu'à 250 000 \$CAD sur une période maximale de 18 mois. À la fin des 18 mois, les projets doivent avoir fait la démonstration de principe que l'idée novatrice est susceptible d'avoir un impact durable une fois déployée à grande échelle, en fournissant des preuves concrètes de l'impact qu'elle peut avoir sur un enfant en particulier *et* comment elle peut être appliquée en pratique dans la région cible de manière soutenue. Veuillez noter que les candidats du Brésil ne sont admissibles qu'au financement de démarrage.
2. **Financement de transition à l'échelle**, qui vise à soutenir l'amélioration, l'essai et la mise en œuvre de solutions innovantes qui ont déjà franchi l'étape de la démonstration de principe pour les faire progresser vers le déploiement à l'échelle et la durabilité. GDC offrira jusqu'à 1 million de \$CAD en financement de contrepartie sur un maximum de trois (3) ans sous forme de subvention ou autrement (p. ex. un prêt remboursable ou une participation au capital) ou une combinaison des deux. Les projets doivent démontrer un impact concret sur le développement précoce du cerveau grâce à une approche qui étend la portée de l'intervention et offre un fort potentiel d'impact durable à plus grande échelle.

La valeur du financement devrait varier en fonction des besoins du projet.

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE : le 8 septembre 2014, à 18:00 HE

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	1
1.1	Grands Défis Canada	1
1.2	Problème	1
1.3	Le défi Sauver des cerveaux	2
1.4	Le partenariat Sauver des cerveaux	3
2	APPROCHE.....	3
2.1	Filières de financement.....	3
2.2	Domaines d'intérêt.....	3
2.3	La plateforme Sauver des cerveaux.....	9
2.4	La communauté Sauver des cerveaux	9
3	ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES	10
4	RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES	11
4.1	Critères d'admissibilité.....	11
4.2	Instructions relatives à la présentation d'une proposition	12
4.3	Échéancier pour les propositions.....	13
4.4	Processus d'examen	14
4.5	Critères d'évaluation	16
4.6	Coûts admissibles.....	19
4.7	Avis concernant la protection de la vie privée	20
4.8	Garantie	20
4.9	Propriété intellectuelle	21
4.10	Accès aux données	22
4.11	Droits de Grands Défis Canada.....	22
4.12	Assurances relatives à la recherche.....	23
	APPENDICE A : ADMISSIBILITÉ DES PAYS.....	25

1 Introduction

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

Grands Défis Canada est engagé à appuyer des **idées audacieuses ayant un grand impact** en santé mondiale. Notre financement provient du gouvernement du Canada et nous finançons des innovateurs dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et au Canada. Les idées audacieuses intègrent l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale (ce que nous appelons l'*Innovation intégrée*[®]). Nous travaillons à catalyser leur déploiement à l'échelle, leur durabilité et leur impact. Nous sommes résolument centrés sur les résultats et sur les moyens de sauver et d'améliorer des vies.

« Le Canada appuie l'innovation axée sur le développement, en découvrant de nouvelles approches afin de maximiser l'impact et de lever des capitaux dans le secteur privé pour relever les défis mondiaux du développement. Les investissements stratégiques du Canada au cours des dernières années montrent des résultats prometteurs... les progrès réalisés par Grands Défis Canada en s'attaquant à des obstacles critiques pour résoudre certains des problèmes les plus urgents en santé mondiale. »

Budget 2012, Favoriser une croissance mondiale durable¹

Grâce au **Fonds d'innovation pour le développement** créé en 2008, le Canada a été le premier pays à adopter une approche axée sur les Grands Défis pour résoudre des problèmes de santé mondiale dans son enveloppe d'aide officielle au développement. Grands Défis Canada est le principal instrument de mise en œuvre de ce fonds, travaillant aux côtés de ses partenaires du consortium, les Instituts de recherche en santé du Canada et le Centre de recherches pour le développement international.

Grands Défis Canada est un nouvel acteur d'envergure dans le secteur de l'aide étrangère canadienne. Notre vision peut s'exprimer ainsi : **Des idées audacieuses. Un grand impact. Un monde meilleur.** Notre mission est de **Sauver et améliorer des vies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire grâce à l'Innovation intégrée.** Notre priorité première est de **Résoudre des problèmes critiques en santé mondiale.**

1.2 PROBLÈME

Le problème

Plus de 200 millions d'enfants dans les pays en développement sont incapables de réaliser leur potentiel de développement². Bien que différentes zones du cerveau se développent à des moments différents et continuent de s'adapter tout au long de la vie, la plus grande partie du développement du cerveau se déroule dans les 1 000 premiers jours de croissance – durant la période fœtale et celle de la petite enfance – ce qui en

¹ Budget du gouvernement fédéral du Canada publié le 29 mars 2012.

² Grantham-McGregor et coll. « Development potential in the first 5 years for children in developing countries », *Lancet*, 2007 vol. 36, p. 60-70.

fait un stade d'une importance capitale. C'est dans cette fenêtre critique que les circuits neuronaux du cerveau se forment et se renforcent par l'utilisation répétée, ou bien sont perdus. Une grave adversité au début de la vie peut engendrer des perturbations physiologiques dans les circuits en développement qui persisteront jusqu'à l'âge adulte. **En d'autres mots, les expériences et les environnements au cours des premières années façonnent largement l'architecture du cerveau en développement et l'éventail des compétences et des capacités d'apprentissage qu'acquiert un enfant.** Tous ces événements établissent une trajectoire pour le cycle de vie.

Malheureusement, les gens qui vivent dans la pauvreté ou des conditions défavorables sont plus exposés aux facteurs de risque d'altération du développement cognitif. Ces facteurs de risque peuvent inclure l'exposition à la **violence ou à la négligence**, et d'autres sources de stress toxique; une **mauvaise santé et nutrition déficiente**, y compris la malnutrition, les complications à la naissance et durant la période néonatale, les infections graves ou chroniques, et l'exposition à des toxines environnementales; et le **manque d'environnements enrichissants**, y compris des soins de proximité inconstants, et une stimulation et des contextes d'apprentissage inadéquats.

L'incapacité d'entourer les enfants des soins requis et de les protéger contre ces risques compromet le droit de millions d'enfants de se développer à leur plein potentiel. Cela entraîne également une perte colossale de capital humain qui laisse la prochaine génération mal outillée pour résoudre les énormes défis qui emprisonnent les gens, les collectivités et les sociétés dans la pauvreté.

1.3 LE DÉFI SAUVER DES CERVEAUX

Le but ultime du programme Sauver des cerveaux est d'accroître le capital humain grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'idées audacieuses ayant un impact réel **qui protègent et favorisent le développement précoce du cerveau, à grande échelle et de manière durable.** Ces idées devraient porter sur des produits, des services et des modèles de mise en œuvre innovants, abordables, éprouvés et offrant un bon ratio coût-efficacité.

Malgré le fait que les enfants grandissent dans des contextes différents un peu partout dans le monde, il est possible d'élaborer des produits, des services, des politiques et des modèles de mise en œuvre efficaces en vue d'atténuer les facteurs de risque qui menacent le développement précoce du cerveau dans divers milieux, même lorsque les ressources sont limitées.

Il est nécessaire d'innover pour **rejoindre le plus grand nombre possible d'enfants, avoir un impact maximum sur chaque enfant rejoint et soutenir l'impact à grande échelle.** On s'attend donc à ce que les projets visent une intervention efficace dont la mise en œuvre est réalisable dans un contexte donné, en s'attaquant aux principaux facteurs d'adversité qui limitent le développement précoce du cerveau et de l'enfant dans ce contexte. On prévoit également que, pour y parvenir, il faudra adopter une vision globale de l'environnement de l'enfant (p. ex. au niveau de la santé, de la nutrition, de l'épanouissement et de la protection), faire participer les utilisateurs finaux

et tirer parti des systèmes de prestation locaux. L'équipe du projet, dirigée par des leaders efficaces et centrés sur les résultats, devrait être en mesure d'élaborer, de mettre à l'essai et de perfectionner ces innovations et leur mise en application. Au bout du compte, les projets doivent produire des résultats clairs et mesurables qui contribueront à accélérer les progrès en vue de surmonter le défi Sauver des cerveaux.

1.4 LE PARTENARIAT SAUVER DES CERVEAUX

Depuis 2011, Grands Défis Canada a engagé plus de 30 millions \$CAD dans deux phases du programme Sauver des cerveaux. La **phase d'orientation** visait à mieux définir l'impact à long terme des interventions connues en début de vie, et le rendement sur l'investissement dans des interventions axées sur le capital humain. La phase actuelle, la **phase des solutions**, vise à trouver des produits, des services, des politiques et des modèles de mise en œuvre innovants pour favoriser et protéger le développement précoce du cerveau, dans le cadre de la demande de propositions **Porter l'impact à grande échelle**. La présente demande de propositions est la troisième à être lancée sous le thème Porter l'impact à grande échelle.

Depuis 2014, Sauver des cerveaux est appuyé par un partenariat croissant qui comprend Grands Défis Canada et la Fondation Bill & Melinda Gates à titre de partenaires mondiaux, et la Fondation Maria Cecilia Souto Vidigal en tant que partenaire régional au Brésil. Grands Défis Canada continue de développer ce partenariat et prévoit annoncer dans les prochains mois de nouveaux partenaires qui soutiendront les projets sélectionnés dans le cadre de cette demande de propositions et apporteront d'autres ressources et expertises pour aider à surmonter le défi Sauver des cerveaux.

2 Approche

2.1 FILIÈRES DE FINANCEMENT

Les candidats des pays admissibles³ peuvent présenter des propositions pour l'une ou l'autre de deux filières de financement : le financement de démarrage ou le financement de transition à l'échelle. **Les candidats du Brésil peuvent soumettre une proposition uniquement pour la filière du financement de démarrage.** Le montant de la subvention pourra varier et il sera proportionné au projet proposé. Le niveau de financement demandé devrait être suffisant pour assurer l'atteinte des objectifs selon l'échéancier fixé. Grands Défis Canada se réserve le droit de financer entièrement ou de façon échelonnée certaines demandes, de financer partiellement certaines autres demandes et, à sa seule discrétion, d'augmenter ou de réduire les budgets comme il le jugera approprié.

³ L'admissibilité est fondée sur des considérations telles que la classification des pays à revenu faible ou intermédiaire de la Banque mondiale et les pays prioritaires d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAÉCD). La liste complète des pays admissibles figure à l'appendice A.

Financement de démarrage

Le financement de démarrage vise à soutenir l'élaboration et la validation d'idées novatrices pour protéger et favoriser le développement précoce du cerveau en offrant jusqu'à 250 000 \$CAD sur une période maximale de 18 mois. À la fin des 18 mois, les projets doivent avoir fait la démonstration de principe que l'idée novatrice est susceptible d'avoir un impact durable une fois déployée à grande échelle, en fournissant des preuves concrètes de l'impact qu'elle peut avoir sur un enfant en particulier *et* comment elle peut être appliquée en pratique dans la région cible de manière soutenue. Les enfants vivant dans la pauvreté sont souvent confrontés à de multiples facteurs de risque, et les innovations qui abordent de manière globale de multiples aspects du développement précoce du cerveau et de l'enfant auront clairement la préférence (c.-à-d. qui visent une combinaison de facteurs touchant à la santé, à la nutrition, à l'épanouissement et à la protection, tel que déterminé par le contexte dans lequel vit la population cible). Veuillez noter que les candidats du Brésil ne sont admissibles qu'au financement de démarrage.

La réussite des subventions de démarrage se définit en fonction des éléments suivants :

- Démonstration de principe établissant que l'idée proposée (i) favorise et protège le développement précoce du cerveau chez les enfants au niveau individuel, et (ii) peut être mise en œuvre de manière durable dans la région cible;
- Identification et engagement d'intervenants clés, d'acteurs influents et de partenaires qui faciliteront le déploiement à l'échelle de l'innovation;
- Reconnaissance des obstacles au déploiement à l'échelle et d'approches possibles pour les surmonter;
- Démonstration de la capacité de suivre les progrès et d'évaluer l'impact du projet;
- Démonstration de la capacité de tirer et d'appliquer les leçons pertinentes, de définir et d'intégrer les meilleures pratiques, et de contribuer à une communauté d'apprentissage.

Financement de transition à l'échelle

Le financement de transition à l'échelle vise à soutenir l'amélioration, l'essai et la mise en œuvre de solutions innovantes qui ont déjà franchi l'étape de la démonstration de principe pour les faire progresser vers le déploiement à l'échelle. On s'attend à ce que les innovations à ce niveau abordent de multiples aspects du développement précoce de cerveau et de l'enfant d'une manière intégrée (c.-à-d. au niveau de la santé, de la nutrition, de l'apprentissage et des mauvais traitements).

Les partenariats sont un élément clé de cette filière de financement. Les projets proposés doivent inclure des partenariats afin d'optimiser la durabilité et l'impact. Pour être admissibles à un financement de transition à l'échelle, les propositions devront prévoir des partenariats qui apporteront (i) une expertise pertinente au déploiement à l'échelle et à la viabilité de l'idée, et (ii) contribueront 50 % des fonds. À sa discrétion, Grands Défis Canada pourra choisir de verser sa contribution de contrepartie par une subvention ou une autre formule (p. ex. un prêt remboursable ou une prise de

participation) ou une combinaison des deux. Les projets doivent démontrer un impact réel à grande échelle sur le développement précoce du cerveau et de l'enfant. Le programme Sauver des cerveaux est notamment intéressé à financer des projets où ses fonds engendrent une valeur au-delà de ce qui pourrait être financé par des sources de financement classiques, ou des projets où le financement provenant de Sauver des cerveaux peut servir de catalyseur au déploiement à l'échelle.

Au cas par cas, Grands Défis Canada se réserve le droit de déterminer la mesure dans laquelle le principe de la contrepartie financière à 50 % devra s'appliquer. **Les fonds de contrepartie doivent être des 'liquidités nouvelles'. Une contrepartie en nature n'est pas le modèle préféré.**

Veillez noter qu'il n'est pas nécessaire que les fonds de contrepartie soient en place au moment du dépôt de la demande, et la décision d'approuver un projet pourra être prise sans que le financement soit finalisé; cependant, il est fortement recommandé de présenter une lettre d'appui du partenaire prévu. Les fonds de contrepartie doivent être sécurisés avant que le financement ne soit déboursé. Veuillez noter également que des fonds provenant du gouvernement du Canada ne peuvent pas être considérés comme des fonds de contrepartie.

La réussite des subventions de transition à l'échelle se définit en fonction des éléments suivants :

- Démonstration de l'impact à grande échelle sur le développement précoce du cerveau et de l'enfant grâce à la mise en œuvre d'une solution qui aborde de multiples aspects du développement de l'enfant de manière intégrée (c.-à-d. au niveau de la santé, de la nutrition, de l'apprentissage et des mauvais traitements).
- Capacité démontrée de repérer et d'adapter les aspects de la solution qui doivent être améliorés afin d'avoir un plus grand impact au cours de la durée de la subvention;
- Définition d'un cheminement clair vers un impact durable à grande échelle.

2.2 DOMAINES D'INTÉRÊT

Les projets devraient s'attaquer à des risques majeurs pour le développement précoce du cerveau qui sont pertinents pour la population cible, ce qui peut inclure :

- La négligence, les abus ou les mauvais traitements aux enfants;
- L'exposition à des contaminants ou à des agents polluants;
- L'exposition à la violence, notamment la violence communautaire et la violence conjugale;
- Une stimulation et/ou un apprentissage inadéquat;
- Une socialisation et/ou une interaction insuffisante;
- Les infections;
- La malnutrition;
- Les troubles de santé mentale maternelle;
- La santé du nouveau-né, y compris les affections intra-utérines et néonatales;

- Les complications durant la grossesse;
- Les déficiences sensorielles;
- Le stress toxique.

Grands Défis Canada attache un **intérêt particulier** aux innovations qui ciblent :

- La négligence, les abus ou les mauvais traitements aux enfants;
- L'exposition à la violence, notamment la violence communautaire et la violence conjugale;
- Les obstacles qui limitent la portée, la viabilité et la qualité de la prestation des services par les travailleurs de première ligne.

Grands Défis Canada s'intéresse également aux solutions qui ciblent les différentes étapes du cycle de vie qui sont pertinentes pour le développement précoce du cerveau, y compris la conception, la grossesse, la naissance, la période néonatale et la période de la petite enfance.

Genres de projets

Grands Défis Canada finance divers types de projets, ce qui englobe mais sans s'y limiter :

- Des produits, y compris des diagnostics, des médicaments, du matériel et des appareils médicaux, et des technologies d'information et de communication;
- Des services, y compris des programmes de formation ou d'éducation en santé, et des systèmes de prestation de soins de santé;
- Des modèles de mise en œuvre, y compris des modèles financiers ou commerciaux, des politiques et des entreprises sociales.

Les entreprises sociales durables qui appuient le développement précoce du cerveau présentent un intérêt particulier pour Grands Défis Canada.

Grands Défis Canada **NE FINANCERA PAS** la science de la découverte ou les initiatives de renforcement des capacités prises isolément dans le cadre de cette demande de propositions.

Accent mis sur les résultats

Les projets financés doivent démontrer un impact concret sur le développement de la petite enfance dans le monde en développement. À cette fin, les projets doivent prévoir la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation pour quantifier clairement les effets sur le développement précoce du cerveau, repérer les lacunes et maximiser l'impact.

La communication des résultats est aussi un volet important de la responsabilité du projet pour Grands Défis Canada et d'autres intervenants clés. Bien que la communication des résultats de la recherche dans des publications scientifiques soit importante, cela ne devrait pas être l'objectif premier des projets financés sans une justification clairement articulée démontrant que cela s'inscrit dans le cheminement vers l'impact.

Inclusion d'indicateurs clés des résultats

Afin d'établir un langage commun pour la discussion et la comparaison des résultats entre les divers projets du portefeuille Sauver des cerveaux, un ensemble d'indicateurs clés des résultats a été élaboré. L'utilisation d'indicateurs pour saisir les résultats essentiels devrait donc être incorporée dans les plans du projet à l'étape de la proposition, tant pour le financement de démarrage que pour le financement de transition à l'échelle. Les propositions doivent inclure un plan pour mesurer au moins un indicateur dans chacun des domaines suivants :

- Croissance physique, par exemple la longueur ou la taille en fonction de l'âge, le poids en fonction de l'âge, la circonférence de la tête
- Motricité brute/fine
- Fonction cognitive
- Langage réceptif
- Langage expressif
- Capacités socio-émotionnelles

Cet ensemble d'indicateurs des résultats représente un minimum et ne limite pas la portée des résultats qui peuvent être saisis. On s'attend à ce que d'autres résultats pertinents à des hypothèses spécifiques soient mesurés. On s'attend aussi à ce que ces mesures des résultats clés soient perfectionnées en fonction des résultats obtenus par la communauté Sauver des cerveaux et la communauté plus vaste du développement de la petite enfance. Dans des circonstances particulières, où l'impact sur le développement cognitif ne peut pas être mesuré durant la période de la subvention, le lien entre les résultats mesurés et les indicateurs clés des résultats devrait déjà être bien établi.

Innovation intégrée

Les projets doivent adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des problèmes complexes. Cette approche n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation. L'Innovation intégrée reconnaît que les innovations scientifiques/technologiques ont plus de chance d'être déployées, d'avoir un impact à l'échelle mondiale et d'être viables si, au départ, elles sont développées parallèlement à des innovations sociales et commerciales appropriées. De même, elle reconnaît que les innovations sociales et commerciales ne seront pas efficaces en elles-mêmes pour régler des problèmes de santé mondiale. (Veuillez consulter le site www.grandchallenges.ca/innovation-integree)

Les solutions proposées doivent donc inclure une combinaison des formes d'innovation suivantes :

- **L'innovation scientifique/technologique** : Est ancrée dans les sciences psychologiques, naturelles, de la santé ou du comportement, l'ingénierie ou les sciences économiques. Elle peut être simple – il n'est pas nécessaire que la solution soit hautement technologique.

- **Innovation sociale** : Reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé. Elle tient compte des contextes locaux et/ou culturels qui influent sur la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **Innovation commerciale** : Maximise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour créer une demande et assurer la viabilité financière. Elle traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

Échelle et durabilité

Grands Défis Canada est à la recherche de solutions qui offrent le potentiel d'être déployées à l'échelle, ainsi que d'une volonté de la part de l'équipe du projet de voir l'innovation produire un impact à grande échelle d'une manière financièrement viable. Un cheminement clair vers le déploiement à l'échelle prendra en compte les facteurs suivants : l'état des infrastructures locales; les forces sociales, politiques et économiques; la capacité de l'établissement et de ses dirigeants; les sources de financement et de revenus disponibles; et d'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle. Il est recommandé que les projets mettent à contribution les systèmes locaux lorsque cela engendrera des éléments d'efficacité, et qu'ils mobilisent les utilisateurs finaux pour accroître la probabilité d'un déploiement à grande échelle.

Des dirigeants et des équipes de projet efficaces

Pour obtenir un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être défendues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les principaux acteurs influents. Les équipes de projet efficaces posséderont l'expertise, ou auront accès à une expertise, dans les domaines suivants : le développement de la petite enfance; le suivi et l'évaluation; analyse des données et statistiques; expérience de travail dans la région ou le pays de mise en œuvre; et évaluation psychologique (le cas échéant). Nous recommandons la formation d'équipes multidisciplinaires/intersectorielles, au besoin, pour disposer des compétences scientifiques, sociales et commerciales requises.

Compréhension du contexte local

Pour aider à assurer à la fois l'impact à grande échelle et la durabilité, il est essentiel que les projets aient une bonne compréhension de l'infrastructure et du contexte (social, politique et économique) locaux. Cela leur permettra de mieux comprendre le bilan de santé et les besoins de la collectivité, et de reconnaître les risques présents pour la réussite du projet. Là où ils existent, les systèmes locaux qui soutiennent la santé des enfants, rejoignent la population cible ou s'attaquent à des déterminants plus vastes de la santé devraient être mis à contribution et développés. Les déterminants de la santé sont notamment la pauvreté, l'inégalité (dont l'inégalité des sexes) et l'accès à l'eau et à des ressources sanitaires.

Mobilisation des parties prenantes

Le développement précoce du cerveau est influencé par de multiples facteurs, dont la famille et le logement, la collectivité locale, les programmes et les services axés sur la santé et le développement de la petite enfance, ainsi que l'environnement régional,

national et mondial⁴. En conséquence, il est à prévoir que les soignants, les familles, les collectivités, les entreprises, les fournisseurs de soins de santé, les responsables des politiques, les gouvernements et les organismes internationaux puissent tous avoir un rôle à jouer en vue de guider et de soutenir le projet. Les parties prenantes, notamment les utilisateurs finaux et ceux qui prendront en définitive des décisions au sujet de l'application de la solution, devraient être mobilisés dès le départ et durant tout le projet. Cela aidera à garantir que la solution soit prête pour l'adoption initiale et l'adaptation ultérieure en vue de produire un plus grand impact. En outre, les parties prenantes peuvent fournir des renseignements utiles sur leur collectivité et repérer les facteurs nécessaires à la réussite du projet.

Genre, gouvernance et environnement

Égalité des sexes : Grands Défis Canada est engagé à promouvoir les principes de l'égalité des sexes dans les projets qu'il finance. Plus précisément, Grands Défis Canada appuie les objectifs suivants : (1) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes en tant que décideurs pour façonner le développement durable de leurs sociétés; (2) soutenir les femmes et les filles dans la réalisation de tous leurs droits fondamentaux; et (3) réduire les inégalités entre les sexes au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et des avantages du développement. Les candidats doivent intégrer la réalisation de ces objectifs dans leur projet et envisager de prendre en considération le rôle et l'engagement des intervenants locaux, y compris les utilisateurs finaux pour qui les innovations visent à améliorer les résultats sur le plan de la santé.

Bonne gouvernance : Grands Défis Canada est engagé à promouvoir les principes d'une bonne gouvernance dans les projets qu'il finance. Cela inclut la promotion des principes de bonne gouvernance que sont la participation, l'inclusion, l'équité, la transparence, l'obligation redditionnelle, l'efficacité et l'efficacé dans les projets des candidats. Ceux-ci doivent intégrer une bonne gouvernance tout au long de leur projet.

Environnement : Grands Défis Canada exige que les candidats s'engagent à veiller à ce que le projet n'ait pas d'effet préjudiciable sur l'environnement (y compris, mais sans s'y limiter, les effets à long terme et cumulatifs). Lorsque cela est possible, les candidats doivent s'efforcer d'avoir un impact positif sur l'environnement tout au long de leur projet.

2.3 LA PLATEFORME SAUVER DES CERVEAUX

La plateforme Sauver des cerveaux est constituée de mentors et d'experts dans le domaine du développement précoce du cerveau et de la petite enfance, des systèmes d'innovation et des communautés d'apprentissage. En tant que ressource accessible pour maximiser l'impact des projets et renforcer l'impact collectif du programme Sauver des cerveaux, la plateforme est responsable des activités suivantes :

- Articuler une théorie commune du changement qui élabore les pistes causales à la lumière des connaissances scientifiques et de l'expérience pratique.

⁴ Irwin LG, Siddiqi A, Hertzman C. Développement de la petite enfance : un puissant égaliseur – Rapport final du réseau de connaissances sur le développement de la petite enfance de la Commission sur les déterminants sociaux de la santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2007, <http://whqlibdoc.who.int/hq/2007/a91213.pdf>, (consulté le 2 novembre 2012).

- Développer des indicateurs et des cadres d'évaluation communs.
- Promouvoir une communauté d'apprentissage continue pour accélérer l'innovation, le déploiement à l'échelle et la durabilité grâce au partage des résultats et des leçons apprises.
- Encourager l'application des politiques par le développement transversal du leadership.
- Faciliter la participation du secteur privé.

2.4 LA COMMUNAUTÉ SAUVER DES CERVEAUX

Sauver des cerveaux est un grand défi qu'aucune équipe ou organisation ne saurait relever isolément. En conséquence, Grands Défis Canada a formé et continue de soutenir une communauté d'apprentissage autour du défi Sauver des cerveaux. Cette communauté comprend des innovateurs de Sauver des cerveaux (tous les bénéficiaires d'un financement de démarrage et d'un financement de transition à l'échelle), la plateforme Sauver des cerveaux, des experts de grandes institutions dans le domaine du développement de la petite enfance et des bailleurs de fonds, lesquels se réunissent environ deux fois l'an. En partageant des résultats et en discutant des leçons apprises, cette communauté accumule un corpus de recherche et de connaissances pratiques sur la façon d'élaborer, de mettre au point et d'évaluer des solutions innovantes. Ensemble, la communauté crée une trousse d'interventions visant à favoriser et à protéger le développement précoce du cerveau. La communauté Sauver des cerveaux encourage et facilite l'action collective parce que les projets réalisés en collaboration obtiennent un plus grand impact que s'ils se déroulaient isolément.

3 Activités et produits livrables

En plus de participer à des activités reliées à leur projet, on s'attend à ce que les membres clés des projets financés s'impliquent activement dans la communauté Sauver des cerveaux, ce qui englobe les initiatives suivantes :

- Participer à une communauté d'innovateurs qui se réunit environ deux fois l'an.
- Contribuer aux corpus de connaissances de la communauté Sauver des cerveaux et appliquer celles-ci, notamment lorsqu'elles ont été validées par la plateforme Sauver des cerveaux.
- Participer activement à la définition d'une théorie commune du changement en vue d'atteindre le but commun de protéger et de favoriser le développement précoce du cerveau.
- Intégrer les principaux indicateurs des résultats dans les plans du projet et participer activement à l'optimisation de l'ensemble d'indicateurs clés des résultats.
- Collaborer activement avec la plateforme Sauver des cerveaux afin de développer les capacités requises pour susciter des changements au niveau des systèmes en vue de produire un impact, y compris le développement du leadership et les cadres d'évaluation.

- S'engager à respecter les politiques de Grands Défis Canada en matière d'accès mondial, de données et d'éthique (voir www.grandchallenges.ca/ressources), y compris conclure une entente en matière d'accès mondial avec Grands Défis Canada, tel que décrit à la section 5.5 ci-dessous.
- Produire régulièrement des rapports d'avancement ainsi qu'un rapport final, et participer à des visites sur place pour évaluer les progrès accomplis au regard des objectifs du projet – des instructions pour la production des rapports seront fournies aux bénéficiaires d'un financement.
- Diffuser les connaissances dans des publications soumises à l'examen des pairs, lors de conférences, par le biais des médias sociaux, etc.

4 Règles et lignes directrices

Les Instituts de recherche en santé du Canada supervisent le processus d'examen par les pairs. Le conseil de direction de Grands Défis Canada prend les décisions finales en matière de financement.

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour que votre demande soit admissible :

1. **SEULS** les établissements des pays qui figurent sur la liste de l'**appendice A** sont admissibles à participer à cette demande de propositions du programme Sauver des cerveaux. Les demandes provenant d'établissements situés dans des pays ne figurant pas à l'appendice A ne seront pas considérées.
2. Tous les sites de mise en œuvre du projet doivent être situés dans des pays énumérés à l'appendice A (autre que le Canada).
3. Un projet peut compter au maximum deux chefs de projet, qui doivent tous deux avoir une affiliation principale avec des établissements de pays admissibles énumérés à l'appendice A. Au moins un chef de projet doit être affilié à l'établissement dont la proposition est soumise.
4. Les établissements candidats du **Canada** doivent présenter une demande conjointement avec un co-chef de projet principalement affilié à un établissement d'un pays admissible énuméré à l'appendice A (autre que le Canada).
5. Une majorité (plus de 50 %) du budget doit être dépensée dans un pays admissible (autre que le Canada).
6. Les projets réalisés au **Brésil** doivent être présentés par un chef de projet principalement affilié à un établissement du Brésil. Les candidats du Brésil doivent mettre en œuvre leur projet au Brésil. Les candidats du Brésil ne sont admissibles qu'au concours des subventions de démarrage.

7. Un chef de projet ne peut être inscrit que sur une (1) demande. Un établissement d'un pays admissible peut cependant figurer à titre de candidat pour de multiples demandes, si chaque demande a un chef de projet différent.
8. Les demandes doivent inclure tous les renseignements et pièces jointes requis. Seuls les dossiers complets seront pris en considération aux fins de l'examen par les pairs.
9. Grands Défis Canada peut, en tout temps et à sa discrétion exclusive, modifier les critères d'admissibilité qui s'appliquent aux candidats individuels, aux chefs de projet, aux pays admissibles, dans la mesure où les modifications ne compromettent pas de manière appréciable le processus d'examen (voir la section 4.4).

Les candidats admissibles comprennent les organismes sans but lucratif, les sociétés à but lucratif et les autres établissements reconnus qui sont légalement enregistrés ou incorporés dans l'un des pays admissibles énumérés à l'appendice A, qui peuvent réaliser avec succès les activités proposées dans leur domaine technique respectif et qui sont en mesure de recevoir et de gérer du financement.

Veillez noter que les collaborations entre des chefs de projet d'établissements non canadiens admissibles (des pays énumérés à l'appendice A) et des établissements canadiens sont encouragées mais non obligatoires. Des établissements et des innovateurs de pays admissibles et de pays non admissibles peuvent être inscrits en tant que collaborateurs et peuvent être répertoriés dans la section « Collaborateur » de la proposition.

Tous les candidats à une subvention de démarrage sont invités à trouver du cofinancement.

Le financement pour la transition à l'échelle requiert des fonds de contrepartie dans le cadre de partenariats et doivent être garantis au moment du versement du financement. Grands Défis Canada se réserve le droit de déterminer la mesure dans laquelle la contrepartie de 50 % provenant de partenariats est acceptable. Les fonds de contrepartie doivent être des 'liquidités nouvelles'. **Une contrepartie en nature n'est pas le modèle préféré et Grands Défis Canada ne versera pas de fonds en contrepartie d'autres fonds provenant du gouvernement fédéral du Canada.**

Veillez noter que Grands Défis Canada doit approuver tout changement d'établissement ou de chef de projet figurant dans la subvention versée à l'origine.

4.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Les candidats doivent présenter leur proposition sur un site Web prévu à cette fin. Un lien vers ce site Web sera disponible sur le site de Grands Défis Canada : www.grandchallenges.ca/grands-defis/sauver-des-cerveaux.

Questions

Les questions au sujet de cette demande de propositions peuvent être soumises par courriel à savingbrains@grandchallenges.ca. Les réponses aux questions seront affichées sur le site www.grandchallenges.ca/grands-defis/sauver-des-cerveaux en fin de journée, le 25 juillet, le 8 août et le 29 août. Les questions soumises après le 29 août pourraient ne pas recevoir de réponse.

Soutien technique pour le dépôt de la proposition en ligne

Un soutien technique pour le dépôt de la demande en ligne est disponible 24 heures par jour. Veuillez contacter le soutien technique à tech@fluidreview.com.

Financement de démarrage

Pour une subvention de démarrage (jusqu'à 250 000 \$CAD), les candidats présenteront une proposition décrivant leur idée innovante, le but visé, les objectifs et les activités, l'approche, le cadre de mesure de la réussite et le budget.

Financement de transition à l'échelle

Pour le financement de transition à l'échelle (jusqu'à 1 million \$CAD en fonds de contrepartie), les candidats devront présenter une lettre d'intention (LI) décrivant leur solution innovante, le but visé, les objectifs et les activités, l'approche, le cadre de mesure de la réussite, les partenaires potentiels qui fourniront une expertise et des fonds de contrepartie, et le budget. Les candidats retenus à l'étape de la lettre d'intention pourront être invités à rédiger une proposition complète qui élabore ces éléments ainsi que sur la viabilité financière de l'innovation. Des instructions seront fournies au moment de l'invitation.

Ressource pour l'élaboration d'une proposition

Les candidats sont invités à consulter la ressource en ligne de Grands Défis Canada pour l'élaboration d'une proposition, à www.grandchallenges.ca/proposition, qui est périodiquement mise à jour et renferme du matériel pour aider les chercheurs et les innovateurs du monde entier à développer leur proposition et à planifier la façon dont leur innovation fera la transition à l'échelle et aura un caractère durable et un impact d'envergure mondiale.

4.3 ÉCHÉANCIER POUR LES PROPOSITIONS

Subventions de démarrage (jusqu'à 250 000 \$CAD)

Dates clés	Événement
8 septembre 2014	Date limite pour présenter une demande de financement de démarrage, à 18h00 HE
Janvier 2015	Avis sur l'état des propositions
Mai 2015	Date prévue du début des projets

Subventions de transition à l'échelle (jusqu'à 1 million \$CAD en financement de contrepartie)

Échéances clés	Événement
8 septembre 2014	Date limite pour présenter une lettre d'intention en vue d'obtenir du financement pour la transition à l'échelle, à 18h00 HE
Janvier 2015	Avis sur l'état des propositions et les prochaines étapes
Mi-fin 2015	Date prévue du début des projets

4.4 PROCESSUS D'EXAMEN

Les Instituts de recherche en santé du Canada supervisent le processus d'examen. Les décisions finales quant au financement seront prises à la discrétion exclusive du conseil de direction de Grands Défis Canada, y compris les droits exclusifs qui lui sont conférés, tels que décrits à la section 4.11. La performance du candidat dans le cadre d'autres projets financés par Grands Défis Canada est prise en compte à tous les stades du processus. Le processus de révision est décrit ci-dessous :

Tri d'admissibilité

Grands Défis Canada sélectionnera les demandes et les lettres d'intention (LI) en fonction des critères d'admissibilité énoncés à la section 4.1. Les demandes et les lettres d'intention qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront retirées du concours à ce stade.

Tri axé sur l'innovation

Si un grand nombre de demandes sont reçues, les demandes et les lettres d'intention admissibles seront évaluées à l'interne pour leur pertinence stratégique à l'appel de propositions dans le cadre du programme Sauver des cerveaux. Le tri axé sur l'innovation évaluera uniquement l'idée ou l'intervention novatrice proposée (et non la faisabilité ou la qualité du plan de projet) sous l'angle de la nouveauté et de la pertinence pour la problématique Sauver des cerveaux. Les propositions qui ne sont pas suffisamment innovantes et pertinentes seront retirées de la compétition à ce stade. Un maximum de 50 demandes de financement de démarrage et de 10 lettres d'intention pour l'obtention d'un financement de transition à l'échelle passera à l'étape de l'examen par les pairs, basé sur les scores obtenus lors du tri axé sur l'innovation.

Les demandes de financement de démarrage seront cotées en fonction des catégories ci-dessous à l'aide des réponses aux questions de la demande en «Section II: l'innovation et la pertinence», aussi indiqué sur la demande (les deux catégories ci-dessous recevant une pondération égale):

1. Innovation

- L'idée novatrice est-elle clairement formulée?
- L'innovation représente-t-elle plus qu'un gain graduel par rapport aux approches actuelles?

- Une application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée est-elle clairement démontrée, tel que défini à la section 2.2?

2. Pertinence

- La solution proposée traite-t-elle du problème et du défi Sauver des cerveaux, tel que décrit aux sections 1.2 et 1.3?
- S'applique-t-elle à des populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire?
- Y a-t-il une description claire de l'échelle potentielle à laquelle elle pourrait être déployée?

Les lettres d'intention pour le financement de la transition à l'échelle seront cotées en fonction des catégories ci-dessous à l'aide des réponses aux questions de la demande en «Section II: l'innovation et la pertinence», aussi indiqué sur la demande (les trois catégories ci-dessous recevant une pondération égale):

1. Innovation

- L'idée novatrice est-elle clairement formulée?
- L'innovation représente-t-elle plus qu'un gain graduel par rapport aux approches actuelles?
- Une application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée est-elle clairement démontrée, tel que défini à la section 2.2?

2. Pertinence

- Des données probantes sur la démonstration de principe de la solution sont-elles fournies?
- La solution proposée traite-t-elle du problème et du défi Sauver des cerveaux, tel que décrit aux sections 1.2 et 1.3?
- L'innovation aborde-t-elle de multiples composantes de l'environnement de l'enfant (c.-à-d. la santé, la nutrition, l'épanouissement et la protection)?
- S'applique-t-elle à des populations pauvres et marginalisées de pays à revenu faible ou intermédiaire?

3. Durabilité. La solution proposée comprend-elle un plan clair pour assurer la durabilité financière après la période visée par le financement de transition à l'échelle demandé?

Examen par les pairs

Les Instituts de recherche en santé du Canada sont responsables de la conduite de l'examen par les pairs des demandes de subventions de démarrage et des lettres d'intention pour le financement de la transition à l'échelle qui sont ressorties des tris. Un comité composé d'examineurs externes des sphères scientifique, sociale et commerciale, comprenant des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire,

présentera un avis sur le bien-fondé des propositions, à la lumière des critères d'évaluation. (Voir la section 4.5)

Comité d'investissement – Demandes de financement pour la transition à l'échelle

Après l'examen par les pairs, les demandes de financement pour la transition à l'échelle seront évaluées par un comité d'investissement. Les candidats dont la lettre d'intention a été classée « excellente » au stade de l'examen par les pairs pourront être invités à élaborer à partir de leur lettre d'intention par écrit et/ou à entreprendre des discussions avec Grands Défis Canada. Grands Défis Canada utilisera ces renseignements et d'autres provenant d'un examen diligent supplémentaire, recueillis au moyen d'entrevues avec des partenaires pour rédiger une note d'investissement, qui sera mise à la disposition du Comité d'investissement avant sa réunion.

Le Comité d'investissement évaluera les propositions en tenant compte de l'examen par les pairs de la lettre d'intention et de la note d'investissement pour présenter des recommandations de financement au conseil de direction de Grands Défis Canada.

Une fois une demande approuvée par le conseil de direction, Grands Défis Canada procédera à un examen diligent supplémentaire et négociera les modalités de financement. Des modifications au plan, à la structure, au montant, au mode de financement et au suivi du projet proposé pourront être requises à la lumière de cet examen diligent.

4.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les subventions de démarrage et le financement pour la transition à l'échelle ne sont pas soumis aux mêmes critères d'évaluation, tel que décrit ci-dessous.

Financement de démarrage

1. Impact

- L'innovation pourrait-elle avoir un impact important sur le développement précoce du cerveau dans les milieux peu dotés en ressources?
- L'innovation se prête-t-elle à une mise en œuvre et un déploiement à l'échelle plus étendus dans des milieux peu dotés en ressources?

2. Innovation intégrée

- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, originale et/ou représente-t-elle une rupture par rapport aux améliorations graduelles sur les approches actuelles?
- Dans quelle mesure le plan indique-t-il clairement les obstacles au déploiement à l'échelle et à la durabilité?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle une innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?
- Des intervenants clés et/ou des utilisateurs potentiels des connaissances, des biens ou des services seront-ils engagés dans le projet proposé?

3. Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il conçu pour faire la démonstration de principe de l'idée?
- Dans quelle mesure le plan d'exécution est-il bien articulé, réalisable et techniquement robuste?
- Dans quelle mesure les critères d'évaluation des progrès vers la réalisation de la démonstration de principe sont-ils appropriés, réalisables et techniquement robustes? Les échéances proposées sont-elles appropriées et réalistes?
- Y a-t-il un plan réaliste pour reconnaître et appliquer les connaissances acquises en vue d'améliorer les résultats au fur et à mesure que le projet avance?
- Des preuves ont-elles été fournies pour indiquer la probabilité de réussite, de même qu'une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies d'atténuation connexes?

4. Capacité de leadership pour agir en champion du changement

- Le chef de projet a-t-il le degré d'engagement et le potentiel de leadership nécessaires pour déployer des solutions à l'échelle, tel que démontré par des lettres d'appui au chef de projet et d'autres renseignements?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe proposés ont-ils une formation et une expérience appropriées ainsi que la stature nécessaire au sein de la collectivité locale pour mener à bien les tâches proposées (p. ex. une expertise scientifique, sociale et commerciale)?
- Les partenariats et la composition des équipes pluridisciplinaires proposés augmentent-ils les chances de réussite?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe ont-ils démontré la capacité de convoquer les intervenants qui sont en mesure de susciter des changements au niveau des systèmes (p. ex. des entreprises, des universités et du secteur public), y compris ceux qui découvrent le projet et ses objectifs, tel que démontré par des lettres d'appui au projet?

5. Valeur en contrepartie de l'effort

- L'ampleur du travail proposé et le montant des fonds demandés sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs du projet?
- La proposition représente-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficiente des ressources?

Financement pour la transition à l'échelle

1. Impact

- L'innovation pourrait-elle avoir un impact important sur le développement précoce du cerveau dans les milieux peu dotés en ressources? Quelle est la portée de l'amélioration attendue pour le développement précoce du cerveau au sein de la population cible?
- La solution a-t-elle fait l'objet d'une démonstration de principe suffisante? La solution se prête-t-elle à des raffinements, des essais et à une mise en œuvre vers le déploiement à l'échelle?

- Le plan aborde-t-il d'une manière intégrée les multiples aspects du développement de l'enfant nécessaires pour produire un impact (c.-à-d. au niveau de la santé, de la nutrition, de l'apprentissage et des mauvais traitements)?
- La proposition montre-t-elle le potentiel d'avoir un impact en termes de nombre d'enfants rejoints par les activités proposées pour le déploiement à l'échelle?

2. Innovation intégrée

- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, originale et/ou représente-t-elle une rupture par rapport aux améliorations graduelles sur les approches actuelles?
- Dans quelle mesure le plan est-il faisable et réalisable pour ce qui est de déployer la solution à l'échelle?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle une innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?
- Des intervenants clés et/ou des utilisateurs potentiels des connaissances, des biens ou des services seront-ils engagés dans le projet proposé?

3. Partenariats pour le déploiement à l'échelle et la durabilité

- Le candidat a-t-il conclu suffisamment d'alliances ou de partenariats pour le déploiement à l'échelle et le soutien subséquent de l'innovation (p. ex. des intervenants locaux concernés, des coentreprises, des accords de vente/distribution, des partenariats pour utiliser certains canaux, des accords de licence, etc.)?
- Des acteurs influents et intervenants clés requis pour susciter des changements au niveau des systèmes et/ou soutenir l'innovation à l'échelle jouent-ils un rôle actif dans le cadre du projet?
- Le partenariat de cofinancement a-t-il un caractère stratégique sous l'angle de sa capacité de faciliter le déploiement à l'échelle et la durabilité de la solution?
- Le partenariat aidera-t-il le candidat à adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée?

4. Plan d'exécution

- Dans quelle mesure le plan d'exécution est-il bien articulé, réalisable et techniquement robuste? Les échéances proposées sont-elles appropriées et réalistes?
- Les buts et les objectifs proposés reposent-ils sur une solide analyse scientifique, la rigueur technique et/ou des preuves disponibles?
- Dans quelle mesure les critères d'évaluation et de mesure des progrès en vue de protéger et de favoriser le développement et précoce du cerveau sont-ils appropriés, réalisables et techniquement robustes?
- Y a-t-il un plan réaliste pour reconnaître et appliquer les connaissances acquises en vue d'améliorer les résultats au fur et à mesure que le projet avance?

- Des preuves ont-elles été fournies pour indiquer la probabilité de réussite, de même qu'une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies d'atténuation connexes?

5. Capacité de leadership pour agir en champion du changement

- Le chef de projet a-t-il le degré d'engagement et le potentiel de leadership nécessaires pour déployer des solutions à l'échelle, tel que démontré par des lettres d'appui au chef de projet et d'autres renseignements (c.-à-d. une feuille de route témoignant de sa capacité de déployer des innovations à l'échelle et de les rendre viables)?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe proposés ont-ils une formation et une expérience appropriées ainsi que la stature nécessaire au sein de la collectivité locale pour mener à bien les tâches proposées? L'équipe possède-t-elle une expertise scientifique, sociale et commerciale appropriée?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe ont-ils démontré la capacité de convoquer les intervenants qui sont en mesure de susciter des changements au niveau des systèmes (p. ex. des entreprises, des universités et du secteur public), y compris ceux qui découvrent le projet et ses objectifs, tel que démontré par des lettres d'appui au projet?

6. Valeur en contrepartie de l'effort

- L'ampleur du travail proposé et le montant des fonds demandés sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs du projet?
- La proposition représente-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficiente des ressources?

4.6 COÛTS ADMISSIBLES

Les fonds de la subvention peuvent être utilisés pour les catégories de coûts suivantes :

1. Personnel : *Veillez noter que le soutien salarial est un coût admissible.*
2. Voyages : *Veillez noter que, pour les demandes de subvention de transition à l'échelle, une somme de 20 000 \$ par an doit être incluse dans le budget pour couvrir les coûts de la participation de deux membres de l'équipe à deux réunions de la communauté par an.*
3. Consultants
4. Fournitures directes
5. Matériel : *Veillez noter qu'un soutien partiel ou intégral au niveau du matériel peut être demandé. Le financement d'infrastructures sera limité.*
6. Autres coûts de la recherche

7. Sous-subsidations/sous-traitance
8. Coûts indirects : *Veillez noter que Grands Défis Canada accordera un montant limité pour les coûts indirects en fonction de la nature de l'organisation proposante, jusqu'à concurrence de 12 % des coûts directs correspondant à la valeur de la subvention administrée par le bénéficiaire (postes 1 à 7 ci-dessus). Pour les subventions de transition à l'échelle, ce montant doit également faire l'objet d'une contrepartie et est considéré comme faisant partie du montant total du projet.*

Veillez fournir des estimations budgétaires en fonction des catégories qui précèdent et des instructions détaillées accompagnant la demande.

4.7 AVIS CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions et tous les documents, communications et matériels connexes présentés à Grands Défis Canada (collectivement, les « Documents de présentation ») deviendront la propriété de Grands Défis Canada et seront partagés avec d'autres membres du consortium auquel participe Grands Défis Canada (le Centre de recherches pour le développement international et les Instituts de recherche en santé du Canada) et peuvent être divulgués publiquement. Nous rendrons public le nombre de propositions reçues et leur pays d'origine. Les propositions feront l'objet d'un examen externe confidentiel par des spécialistes indépendants de la discipline et des co-bailleurs de fonds potentiels, en plus de l'analyse faite par notre personnel. Veuillez passer soigneusement en revue les renseignements fournis dans les Documents de présentation à la lumière de ce qui précède. Si vous avez un doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive (notamment des renseignements relatifs à des inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi déterminer si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si, alternativement, des renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à cette fin.

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Cependant, même lorsque des renseignements sont présentés comme étant confidentiels, nous pourrions divulguer publiquement tout renseignement contenu dans les Documents de présentation si cela est requis par la loi ou nécessaire pour que des bailleurs de fonds éventuels et des examinateurs externes, par exemple des entités gouvernementales, en fassent une évaluation, de même que la formule et la portée d'un éventuel financement, conformément à toute réglementation applicable et à leurs lignes directrices et politiques internes.

4.8 GARANTIE

En fournissant les Documents de présentation, l'expéditeur garantit à Grands Défis Canada qu'il a le droit de fournir les renseignements soumis. Les candidats qui ont des

questions au sujet du contenu de leurs Documents de présentation peuvent communiquer par courriel avec Grands Défis Canada, à info@grandsdefis.ca.

4.9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Étant donné que les résultats de ce programme pourraient déboucher sur des technologies et/ou des produits innovateurs qui s'adressent à ceux et celles qui en ont le plus besoin dans le monde en développement, la mise au point réussie de ces produits pourrait nécessiter la participation et le soutien du secteur privé et, peut-être aussi, la collaboration de multiples organisations, dont des établissements universitaires et/ou des instituts de recherche à but non lucratif. Dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats public-privé appropriés qui sont essentiels pour répondre à des besoins urgents en santé mondiale. Les droits de propriété intellectuelle et la gestion de ces droits joueront vraisemblablement un rôle important dans l'atteinte des objectifs du programme. La Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle, et nous invitons tous les candidats, même à l'étape du dépôt d'une demande, à réfléchir à la mesure dans laquelle ils sont disposés à présenter une proposition détaillée conforme à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada, dont les principes directeurs sont les suivants :

- Des solutions inédites visant à répondre à des défis mondiaux sont mises à la disposition de ceux et celles qui en ont besoin, en particulier dans le monde en développement. L'accessibilité englobe à la fois le prix et la disponibilité.
- Les connaissances acquises grâce à la découverte sont partagées largement et aussi rapidement que possible entre les projets connexes et avec la communauté scientifique mondiale.
- La commercialisation des produits qui en découlent est encouragée à condition que les deux premiers principes soient respectés.

Les bénéficiaires de subventions devront signer une entente d'accès mondial avec Grands Défis Canada, en conformité avec les principes directeurs, pour l'utilisation de la propriété intellectuelle et des autres extrants de ce programme, y compris une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, libre de redevances, entièrement libérée, pouvant donner lieu à l'octroi de sous-licences et cessible à l'égard de tous les extrants des travaux effectués par le bénéficiaire de la subvention, ou sous sa direction, dans le cadre d'une subvention de Grands Défis Canada, afin de permettre à Grands Défis Canada (et à ses sous-titulaires de licences) d'utiliser, d'éduquer, de mener des recherches, de développer, de fabriquer, de faire fabriquer, d'importer, d'exporter, de vendre, d'offrir en vente ou de distribuer des produits, des processus ou des solutions dans les marchés en développement aux fins de l'accès mondial. Pour plus d'information, veuillez consulter la Politique en matière de propriété intellectuelle de Grands Défis Canada, à www.grandchallenges.ca/ressources.

4.10 ACCÈS AUX DONNÉES

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances pour mettre au point des solutions qui permettent de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté de la santé mondiale par des pratiques éthiques et efficaces en matière d'accès aux données. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui stipule que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Les bénéficiaires de subventions peuvent être tenus d'élaborer et de soumettre un plan d'accès aux données (DAP) qui précise comment l'accès aux données sera mis en œuvre et le calendrier de diffusion des données. Au minimum, le terme « données » désigne les ensembles de données quantitatives et qualitatives finales annotées, et les renseignements connexes, tels que les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans de tels cas, le bénéficiaire d'une subvention devra fournir une explication pour justifier une exonération partielle ou totale de l'exigence relative à l'accès aux données.

4.11 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une proposition ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Grands Défis Canada. De plus, tous les candidats reconnaissent que ce programme fait l'objet d'un essai pilote dans le cadre de la présente demande de propositions et toutes les modalités sont sujettes à modification. Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler cette demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancer à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. Cette demande de propositions est valide à compter du 11 juillet 2014 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités et conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les propositions présentées à compter du 11 juillet 2014, et celle-ci pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de rester à l'affût de toute révision à la

- demande de propositions avant de présenter votre lettre d'intention et votre proposition.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une proposition et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
 4. À la seule discrétion de Grands Défis Canada, ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement d'une subvention ou d'un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou de l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires ou des établissements collaborateurs de Grands Défis Canada.
 5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, du plagiat.
 6. À la discrétion exclusive de Grands Défis Canada, accepter ou rejeter l'une ou l'ensemble des propositions, quel que soit le classement d'une proposition par rapport aux critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
 7. Accorder un moins grand nombre de subventions que prévu.
 8. Accorder à des propositions des montants différents, pour une durée différente ou à des conditions différentes de celles indiquées ci-dessus.
 9. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
 10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation en tout temps, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les critères appliqués à l'étape du tri.
 11. Utiliser la vidéo ou toute autre forme de présentation visuelle employée par les candidats sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de sensibilisation du public.
 12. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue.
 13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.
 14. Fournir des subventions en collaboration avec des partenaires de financement. Cela peut comprendre des conventions de subvention distinctes avec chaque établissement (c.-à-d. une avec Grands Défis Canada et une autre avec notre établissement partenaire), ainsi que des transferts de fonds distincts. Les résultats attendus du projet, cependant, seront harmonisés.

4.12 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long du déroulement d'un projet de recherche, les chercheurs doivent attester et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

1. La recherche avec des participants humains doit se dérouler d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice⁵.
2. La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certains projets de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombiné, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujettis à une réglementation et à une surveillance plus rigoureuses.

Bien que cela ne soit pas requis à l'étape de la lettre d'intention, et comme il sera nécessaire pour chaque projet individuel, Grands Défis Canada exigera, pour chaque endroit où une partie d'un projet doit se dérouler (sous la responsabilité de votre organisation ou celle d'un sous-subventionnaire ou d'un sous-traitant), que toutes les approbations légales et réglementaires concernant les activités qui doivent se dérouler aient été obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada, à www.grandchallenges.ca/ressources.

Les questions au sujet du programme Sauver des cerveaux ou du processus de présentation d'une demande doivent être adressées à savingbrains@grandchallenges.ca. Les réponses aux questions fréquemment posées seront affichées périodiquement sur notre site Web, à www.grandchallenges.ca/grands-defis/sauver-des-cerveaux.

⁵ Version modifiée des principes fondamentaux décrits dans le second Énoncé de politique des trois Conseils (www.pre.ethics.gc.ca/eng/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/chapter1-chapitre1/#toc01-1b).

APPENDICE A – ADMISSIBILITÉ DES PAYS

Les candidats des pays figurant sur la liste suivante sont admissibles à participer à la présente demande de propositions. La liste des pays est fondée sur des considérations telles que la classification des pays à revenu faible ou intermédiaire de la Banque mondiale et les pays prioritaires d’Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD), et elle inclut le Canada.

Cette liste peut être modifiée en tout temps par Grands Défis Canada sans avis. Nonobstant leur inclusion dans la liste ci-dessous, tous les pays admissibles sont assujettis à l’approbation de Grands Défis Canada sous réserve de la conformité à toutes les lois et politiques canadiennes et étrangères applicables. Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada donnera un avis raisonnable de la détermination de non-admissibilité de candidats établis dans l’un des pays énumérés ci-dessous.

Afghanistan
Arménie
Bangladesh
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie
Brésil¹
Burkina-Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Cabo Verde
Canada
Cisjordanie
Colombie
Comores
Congo, Rép. dém. du
Congo, Rép. du
Côte d’Ivoire
Djibouti
Dominique
Égypte, Rép. arabe d’
El Salvador
Éthiopie
Gambie
Géorgie
Ghana
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Jamaïque

Kenya
Kirghize, Rép.
Kiribati
Kosovo
Laos, Rép. dém. pop. du
Lesotho
Liberia
Madagascar
Malaisie
Malawi
Mali
Maroc
Mauritanie
Micronésie, États féd. de
Moldavie
Mongolie
Mozambique
Myanmar
Népal
Nicaragua
Niger
Nigeria
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pérou
Philippines
République centrafricaine
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Samoa
São Tomé-et-Principe
Sénégal
Sierra Leone
Somalie

Soudan du Sud
Soudan
Sri Lanka
Suriname
Swaziland
Tadjikistan
Tanzanie
Tchad
Thaïlande
Timor-Leste
Togo
Ukraine
Vanuatu
Vietnam
Yémen, Rép. du
Zambie
Zimbabwe

¹Les candidats du Brésil ne sont admissibles qu’à des subventions de démarrage. Les projets dont les activités se dérouleront au Brésil doivent être dirigés par un candidat admissible brésilien.